

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 26 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 20 septembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame
Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Stefano TEILLET,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur
Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

M. ONGHENA Robin, M. MAINGE Pascal.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 27 juin 2022 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2022DEC0098	16.06.2022	<p>Approbation et signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluviale n°21972200126, conclue avec Voies Navigables de France, sises avenue Pierre Mendès France à Joinville-Le-Pont (94340), d'une durée de 5 ans, et dont le montant de la redevance annuelle s'élève à la somme de 245,66 € à la suite du retrait d'un ponton. Cet avenant a pour effet de diminuer le montant initial de la convention n° 21972200126 :</p> <table border="1" data-bbox="539 616 1382 750"> <thead> <tr> <th data-bbox="539 616 820 696"></th> <th data-bbox="820 616 1099 696">Montant initial de la convention</th> <th data-bbox="1099 616 1382 696">Montant de la convention après la réduction de l'avenant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="539 696 820 750">Voies Navigables de France</td> <td data-bbox="820 696 1099 750">688,10 €</td> <td data-bbox="1099 696 1382 750">245,66 €</td> </tr> </tbody> </table>		Montant initial de la convention	Montant de la convention après la réduction de l'avenant	Voies Navigables de France	688,10 €	245,66 €
	Montant initial de la convention	Montant de la convention après la réduction de l'avenant						
Voies Navigables de France	688,10 €	245,66 €						

2022DEC0099 22.06.2022 Fixe les taux d'effort et les tarifs journaliers des accueils périscolaires et extrascolaires du service enfance à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

PRESTATIONS	Taux d'effort en %	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif hors inscription	Tarif hors Bry	Revenus plancher	Revenus plafond
Accueil du matin en maternelle et en élémentaire	0,143	0,51 €	2,57 €	4,16 €	5,15 €	360 €	1 800 €
Accueil du midi du lundi au vendredi (repas et activités)	0,328	1,18 €	5,90 €	6,90 €	9,37 €		
Accueil du soir de 16h30 à 18h30 en maternelle (avec goûter) et avec activités ; en élémentaire (sans goûter) et avec activités (études, Escal'Loisirs, multi-activités)	0,246	0,89 €	4,43 €	5,83 €	8,21 €		
Centre de loisirs matin (avec repas)	0,627	2,26 €	11,28 €	15,35 €	22,67 €		
Centre de loisirs après-midi (sans repas mais avec goûter)	0,531	1,91 €	9,56 €	13,03 €	19,38 €		
Centre de loisirs journée (avec repas et goûter)	1,157	4,17 €	20,83 €	28,37 €	42,05 €		

TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022 pour les enfants porteurs d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) allergiques aux repas et/ou goûters distribués par la ville

PRESTATIONS	Taux d'effort en %	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif hors inscription	Tarif hors Bry	Revenus plancher	Revenus plafond
Accueil du midi du lundi au vendredi (repas et activités)	0,167	0,60 €	3 €	3,46 €	5,50 €	360 €	1 800 €
Accueil du soir de 16h30 à 18h30 en maternelle (sans goûter mais avec activités)	0,220	1,05 €	4 €	5,19 €	7,77 €		
Centre de loisirs matin (sans repas) Vacances scolaires et mercredi de période scolaire	0,509	1,84 €	9,17 €	11,54 €	18,77 €		
Centre de loisirs après-midi (sans repas et goûter) Vacances scolaires et mercredi de période scolaire	0,509	1,84 €	9,17 €	11,54 €	18,77 €		
Centre de loisirs Journée complète (sans repas et sans goûter) Vacances scolaires et mercredi de période scolaire	1,019	3,67 €	18,34 €	23,09 €	37,54 €		

Pour les familles non bryardes, seuls les tarifs hors commune s'appliquent.

2022DEC0100 16.06.2022 Marché à procédure adaptée en raison du montant avec la société RELIEF sise 46 rue Molitor à PARIS (75016) relatif à la mission de programmation concernant l'opération de rénovation du Parc des Sports de Maisons Rouges pour un montant de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC.
Le marché sera conclu pour toute la durée de la mission de programmation.

2022DEC0101	27.06.2022	Signature de l'avenant n°1 portant sur l'ajout de nouveaux produits sur le BPU relatif à la fourniture de mobiliers de sécurité urbaine conclu avec la société BASE sise 38 T avenue Clément Ader ZA Ponroy à LE PLESSIS TREVISE (94420). Cet avenant n'a aucune incidence financière sur l'accord-cadre.
2022DEC0102	16.06.2022	Contrat de prestation avec l'association SKYDANCE SHOW domiciliée au 5 allée du Docteur Bajon à Villeneuve-le-Comte (77174), relatif à la mise en œuvre de l'animation et Show Dance Guinguette faisant intervenir 8 danseurs, 2 chanteurs et 1 accordéoniste, moyennant le paiement de 1 600 euros HT. La prestation se déroulera le samedi 25 juin 2022 entre 12h-14h et entre 15h-16h30, sur l'espace scénique du Quai Adrien Mentienne, ainsi qu'en 1 ^{ère} partie de soirée au square de Lattre de Tassigny à 19h30.
2022DEC0103	16.06.2022	Contrat de prestation avec l'association La Maisnie des Grandgousiers domiciliée au 75 rue Pierre Brossolette à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), relatif à la mise en œuvre des ateliers créatifs faisant intervenir 6 animateurs, la matière première, les stands, la décoration sur le thème maritime, et moyennant le paiement de 3 200 euros HT. La prestation se déroulera le samedi 25 juin 2022 de 10h à 12h et de 14h à 19h, et le dimanche 26 juin 2022 de 10h à 12h et de 14h à 18h, sur l'emplacement attribué du Quai Adrien Mentienne (94360).
2022DEC0104	16.06.2022	Convention avec l'association Protection Civile Paris Seine domiciliée au 244 rue de Vaugirard à Paris (75015) relative à la mise en œuvre du Dispositif Prévisionnel de Secours dans le cadre de l'organisation de la Soirée festive au Square de Lattre de Tassigny, comprenant l'intervention de 2 secouristes et moyennant le paiement de 484 euros HT. Le Dispositif Prévisionnel de Secours sera mis en œuvre le samedi 25 juin 2022 de 19h à 24h au sein du Square de Lattre de Tassigny (94360).
2022DEC0105	22.06.2022	Convention avec l'association Canoë Kayak Club de France (CKCF) domiciliée au 47 Quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360), relative à la mise en œuvre d'initiations et de démonstrations de canoë-kayak, moyennant le paiement de 878 euros HT. Les initiations se tiendront le samedi 25 juin 2022 de 10h à 19h et le dimanche 26 juin 2022 de 10h à 18h, sur la Marne et à partir du ponton éphémère dédié à l'activité. Les démonstrations se tiendront pendant les horaires d'arrêt de navigation, le samedi 25 juin 2022 entre 15h et 17h, sur la Marne de part et d'autre de la passerelle de Bry (94360).
2022DEC0106	22.06.2022	Convention avec l'association Marne et Canotage domiciliée sur l'île des Loups face au Quai d'Artois au pères-sur-Marne (94170), relative à la mise en œuvre d'une exposition et d'activités autour du canotage, sans contrepartie financière au-delà de la prise en charge des frais directs d'accueil (location de matériel et de restauration). L'exposition et les activités autour du canotage se tiendront le samedi 25 juin 2022 de 10h à 19h et le dimanche 26 juin 2022 de 10h à 18h, sur le Quai Adrien mentienne au sein de l'espace dédié ainsi que sur la Marne en termes de démonstration de navigation.

2022DEC0107	24.06.2022	<p>Marché avec Madame Florie Bourgeaux, consultante en lactation, sise 5 allée Paul Berthet 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de 120 € HT, afin qu'elle anime un Atlier à thème le 28 juin 2022 autour de l'allaitement dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le serive Petite Enfance.</p>										
2022DEC0108	24.06.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec la compagnie « La Libentère » sise 17 rue Désiré Martin 76000 Rouen, pour un montant de 884,60 euros HT, ayant pour objet l'organisation et la mise en place d'une représentation du spectacle « Petits papiers dansés » à l'hôtel Malestroit programmée le 8 juillet 2022 à 16h30.</p>										
2022DEC0109	22.06.2022	<p>Convention avec l'association Nautique Seine domiciliée au 4 rue de Saint Cloud à Sèvres (92310) relative à la mise en œuvre de balades en bateaux vénitiens et de démonstrations de joutes nautiques, moyennant le paiement de 10 000 euros HT.</p> <p>Les balades en bateaux vénitiens se tiendront le samedi 25 juin 2022 de 10h à 19h et le dimanche 26 juin 2022 de 10h à 18h, sur la Marne et à partir du ponton éphémère dédié à l'activité. Les démonstrations de joutes nautiques se tiendront pendant les horaires d'arrêt de navigation, la samedi 25 juin 2022 de 15h30 à 16h30 et le dimanche 26 juin 2022 de 16h à 17h, sur la Marne de part et d'autre de la Passereelle de Bry (94360).</p>										
2022DEC0110	22.06.2022	<p>Contrat de prestation avec la société Compact domiciliée au 5 rue Ambroise Croizat à Goussainville (95190) relatif à la location et à l'installation de matériel festif dans le cadre du festival nautique « Marne en Vogue » moyennant le paiement de 10 517,60 euros HT.</p> <p>L'installation aura lieu le jeudi 23 juin dès 8h au sein du Square de Lattre de Tassigny et le vendredi 24 juin dès 8h au sein du Quai Adrien Mentienne (94360). Le démontage s'exécutera le lundi 27 juin 2022 à partir de 8h.</p>										
2022DEC0111	23.06.2022	<p>Les tarifs, relevant des droits d'occupation du domaine public, pour les exploitants de buvette, de commerce ambulant et de food truck dans le cadre de « Marne en Vogue – Festival nautique de Bry-sur-Marne » du samedi 25 juin et dimanche 26 juin 2022 sont fixés comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="539 1368 1382 1742"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commerce ambulant « Guinguette éphémère », les 25 et 26 Juin 2022 Exploitation de 10h à 19h, sur le Quai Adrien Mentienne</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Food Truck « Produits sucrés », les 25 et 26 Juin 2022 Exploitation de 10h à 19h, sur le Quai Adrien Mentienne</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Buvette « Soirée festive », le 25 Juin 2022 Exploitation de 19h à 24h, au Square de Lattre de Tassigny</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Food truck « Soirée festive », le 25 Juin 2022 Exploitation de 19h à 24h, au Square de Lattre de Tassigny</td> <td>100 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Canoë Kayak Club de France (CKFC), partenaire de l'évènement, est exonéré du versement de la redevance pour l'occupation du domaine public, due au titre de l'exploitation de la buvette « Plage verte » les 25 et 26 juin 2022, en contrepartie d'initiations au canoë kayak et de démonstrations organisées pendant cette manifestation.</p>	Catégorie	Tarif	Commerce ambulant « Guinguette éphémère », les 25 et 26 Juin 2022 Exploitation de 10h à 19h, sur le Quai Adrien Mentienne	200 €	Food Truck « Produits sucrés », les 25 et 26 Juin 2022 Exploitation de 10h à 19h, sur le Quai Adrien Mentienne	200 €	Buvette « Soirée festive », le 25 Juin 2022 Exploitation de 19h à 24h, au Square de Lattre de Tassigny	100 €	Food truck « Soirée festive », le 25 Juin 2022 Exploitation de 19h à 24h, au Square de Lattre de Tassigny	100 €
Catégorie	Tarif											
Commerce ambulant « Guinguette éphémère », les 25 et 26 Juin 2022 Exploitation de 10h à 19h, sur le Quai Adrien Mentienne	200 €											
Food Truck « Produits sucrés », les 25 et 26 Juin 2022 Exploitation de 10h à 19h, sur le Quai Adrien Mentienne	200 €											
Buvette « Soirée festive », le 25 Juin 2022 Exploitation de 19h à 24h, au Square de Lattre de Tassigny	100 €											
Food truck « Soirée festive », le 25 Juin 2022 Exploitation de 19h à 24h, au Square de Lattre de Tassigny	100 €											

2022DEC0112	06.07.2022	<p>La délibération du Conseil Municipal en date du 19 janvier 1988 instituant une régie d'avances pour l'animation et les menues dépenses de matériel de la médiathèque municipale Jules Verne est ainsi complétée :</p> <p>« Les dépenses sont réglées selon le mode de paiement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en espèces <p>Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public assignataire. »</p> <p>Les autres dispositions de la délibération du 19 janvier 1988 instituant une régie d'avances pour l'animation et les menues dépenses de matériel à la médiathèque municipale Jules Verne demeure inchangées.</p>
2022DEC0113	06.07.2022	<p>L'article 1 de la décision modifiée du 15 décembre 1995 créant une régie de recettes pour recouvrer différents droits à la bibliothèque municipale est ainsi complété :</p> <p>« Les recettes sont réglées selon les modes de paiement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en espèces - par chèque <p>Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public assignataire. »</p> <p>Les autres dispositions de la décision modifiée du 15 décembre 1995 créant une régie de recettes pour recouvrer différents droits à la bibliothèque municipale demeurent inchangées.</p>
2022DEC0114	27.06.2022	<p>Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au titre de la régie d'avances pour le paiement des menues dépenses de l'Espace Collégiens au nom du régisseur ès qualité auprès du compte public assignataire</p>

2022DEC0115	27.06.2022	<p>Fixe les tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co. pendant la période des vacances scolaires de l'été 2022, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="539 286 1294 1227"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryards</th> <th>Tarifs non Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc Astérix (le 07 juillet 2022)</td> <td>12€50</td> <td>25€</td> </tr> <tr> <td>Cinéma de Noisy (le 15 juillet 2022)</td> <td>3€50</td> <td>7€</td> </tr> <tr> <td>Stage canoë 5 jours (du 18 juillet au 22 juillet 2022)</td> <td>25€</td> <td>50€</td> </tr> <tr> <td>Ile de loisir de Buthier (le 21 juillet 2022)</td> <td>16€</td> <td>31€50</td> </tr> <tr> <td>Dock 39 (le 22 juillet 2022)</td> <td>6€50</td> <td>13€</td> </tr> <tr> <td>Paintball Bonneuil (le 26 juillet 2022)</td> <td>18€50</td> <td>37€</td> </tr> <tr> <td>Cinéma de Noisy (le 28 juillet 2022)</td> <td>3€50</td> <td>7€</td> </tr> <tr> <td>Piscine de Noisy (le 29 juillet 2022)</td> <td>3€50</td> <td>7€</td> </tr> <tr> <td>Bowling de Nogent (le 02 août 2022)</td> <td>5€</td> <td>10€</td> </tr> <tr> <td>Jump city (le 09 août 2022)</td> <td>6€50</td> <td>13€</td> </tr> <tr> <td>Cinéma Disney village (du 12 août 2022)</td> <td>4€50</td> <td>9€</td> </tr> <tr> <td>Base de loisir de Torcy (le 16 août 2022)</td> <td>2€</td> <td>4€</td> </tr> <tr> <td>Piscine de Noisy (le 19 août 2022)</td> <td>3€50</td> <td>7€</td> </tr> <tr> <td>Ile de loisir de Jabeline (le 25 août 2022)</td> <td>9€</td> <td>18€</td> </tr> <tr> <td>Piscine de Noisy (le 29 août 2022)</td> <td>8€</td> <td>16€</td> </tr> <tr> <td>Koezio Sénart (le 23 août 2022)</td> <td>3€50</td> <td>7e</td> </tr> <tr> <td>One Ball (le 30 août 2022)</td> <td>11€</td> <td>22€</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryard	Parc Astérix (le 07 juillet 2022)	12€50	25€	Cinéma de Noisy (le 15 juillet 2022)	3€50	7€	Stage canoë 5 jours (du 18 juillet au 22 juillet 2022)	25€	50€	Ile de loisir de Buthier (le 21 juillet 2022)	16€	31€50	Dock 39 (le 22 juillet 2022)	6€50	13€	Paintball Bonneuil (le 26 juillet 2022)	18€50	37€	Cinéma de Noisy (le 28 juillet 2022)	3€50	7€	Piscine de Noisy (le 29 juillet 2022)	3€50	7€	Bowling de Nogent (le 02 août 2022)	5€	10€	Jump city (le 09 août 2022)	6€50	13€	Cinéma Disney village (du 12 août 2022)	4€50	9€	Base de loisir de Torcy (le 16 août 2022)	2€	4€	Piscine de Noisy (le 19 août 2022)	3€50	7€	Ile de loisir de Jabeline (le 25 août 2022)	9€	18€	Piscine de Noisy (le 29 août 2022)	8€	16€	Koezio Sénart (le 23 août 2022)	3€50	7e	One Ball (le 30 août 2022)	11€	22€
Sortie	Tarifs Bryards	Tarifs non Bryard																																																						
Parc Astérix (le 07 juillet 2022)	12€50	25€																																																						
Cinéma de Noisy (le 15 juillet 2022)	3€50	7€																																																						
Stage canoë 5 jours (du 18 juillet au 22 juillet 2022)	25€	50€																																																						
Ile de loisir de Buthier (le 21 juillet 2022)	16€	31€50																																																						
Dock 39 (le 22 juillet 2022)	6€50	13€																																																						
Paintball Bonneuil (le 26 juillet 2022)	18€50	37€																																																						
Cinéma de Noisy (le 28 juillet 2022)	3€50	7€																																																						
Piscine de Noisy (le 29 juillet 2022)	3€50	7€																																																						
Bowling de Nogent (le 02 août 2022)	5€	10€																																																						
Jump city (le 09 août 2022)	6€50	13€																																																						
Cinéma Disney village (du 12 août 2022)	4€50	9€																																																						
Base de loisir de Torcy (le 16 août 2022)	2€	4€																																																						
Piscine de Noisy (le 19 août 2022)	3€50	7€																																																						
Ile de loisir de Jabeline (le 25 août 2022)	9€	18€																																																						
Piscine de Noisy (le 29 août 2022)	8€	16€																																																						
Koezio Sénart (le 23 août 2022)	3€50	7e																																																						
One Ball (le 30 août 2022)	11€	22€																																																						
2022DEC0116	11.07.2022	<p>Fixe le tarif des sorties organisées pour les enfants à l'occasion des vacances sportives d'été 2022, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="544 1391 1380 1760"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif enfant Bryard</th> <th>Tarif enfant non-Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie base Nautique le 13 juillet (maternels et élémentaires)</td> <td>2 €</td> <td>4 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie piscine du Perreux les 20 juillet et 24 août (maternels)</td> <td>1.05 €</td> <td>2.10 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie piscine Alfortvilles le 20 juillet (élémentaires)</td> <td>1.60 €</td> <td>3.20 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie acroforest le 28 juillet (Maternels)</td> <td>5.5 €</td> <td>11 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie acroforest le 28 juillet (Elémentaires)</td> <td>7.00 €</td> <td>14 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie acroforest le 25 août (Maternels)</td> <td>5.40 €</td> <td>10.80 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie acroforest le 25 août (Elémentaires)</td> <td>8.10 €</td> <td>16.20 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard	Sortie base Nautique le 13 juillet (maternels et élémentaires)	2 €	4 €	Sortie piscine du Perreux les 20 juillet et 24 août (maternels)	1.05 €	2.10 €	Sortie piscine Alfortvilles le 20 juillet (élémentaires)	1.60 €	3.20 €	Sortie acroforest le 28 juillet (Maternels)	5.5 €	11 €	Sortie acroforest le 28 juillet (Elémentaires)	7.00 €	14 €	Sortie acroforest le 25 août (Maternels)	5.40 €	10.80 €	Sortie acroforest le 25 août (Elémentaires)	8.10 €	16.20 €																														
	Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard																																																						
Sortie base Nautique le 13 juillet (maternels et élémentaires)	2 €	4 €																																																						
Sortie piscine du Perreux les 20 juillet et 24 août (maternels)	1.05 €	2.10 €																																																						
Sortie piscine Alfortvilles le 20 juillet (élémentaires)	1.60 €	3.20 €																																																						
Sortie acroforest le 28 juillet (Maternels)	5.5 €	11 €																																																						
Sortie acroforest le 28 juillet (Elémentaires)	7.00 €	14 €																																																						
Sortie acroforest le 25 août (Maternels)	5.40 €	10.80 €																																																						
Sortie acroforest le 25 août (Elémentaires)	8.10 €	16.20 €																																																						
2022DEC0117	11.07.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production SAS ATELIER THEATRE ACTUEL sise 5 rue de la Bruyère 75009 Paris, pour un spectacle « marie des Poules » pour un montant total de 9.790 € HT (soit 10.328,45 € TTC). La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne le samedi 10 septembre 2022 à 20h30.</p>																																																						

2022DEC0118	11.07.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production SAS ATELIER THEATRE ACTUEL sise 5 rue de la Bruyère 75009 Paris pour un spectacle « lorsque Françoise paraît » pour un montant total de 6.900 € HT (soit 7.279,50 € TTC).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne le samedi 24 septembre 2022 à 20h30.</p>
2022DEC0119		Pas d'acte
2022DEC0120	11.07.2022	<p>Contrat cadre de mandat et de fournitures de prestations de ventes aux enchères publique en ligne avec la société AGORASTORE sise 20 rue Voltaire à Montreuil (93100) pour la solution « Agorastore », outil de courtage aux enchères. Le montant forfaitaire facturable à la signature du contrat est de 300 € HT comprenant les frais de mise en place et les frais de formation à distance.</p> <p>Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa signature, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.</p>
2022DEC0121	11.07.2022	<p>Convention de mise à disposition du théâtre de Bry-sur-Marne sis 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne à titre gracieux avec l'Association « Gaivota » dont le siège social est situé 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne pour une répétition générale le jeudi 29 septembre 2022 et un spectacle le vendredi 30 septembre 2022 à 20h30.</p>
2022DEC0122	11.07.2022	<p>Convention avec l'association « Les cercles d'échecs du Perreux sur Marne », sise 34 avenue Georges Clemenceau 94170 Le Perreux-sur-Marne, relative à l'encadrement d'une initiation aux Jeux d'Echecs dans le cadre des activités périscolaires, « les Escal'Loisirs », organisées en direction d'élèves de CE2, CM1 et CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires de Bry-sur-Marne.</p> <p>Cette convention a pour objet d'organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 19 septembre au 16 décembre 2022 (sur 11 semaines), moyennant le paiement prévisionnel de 1 430 € ; • 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 3 janvier au 31 mars 2023 (sur 11 semaines), moyennant le paiement prévisionnel de 1 430 € ; • 2 séances hebdomadaires de 16h30 à 18h et sur une base de 5 à 10 enfants du 3 avril au 30 juin 2023 (sur 11 semaines), moyennant le paiement prévisionnel de 1 430 €.
2022DEC0123	21.07.2022	<p>Contrat de prestation intellectuelle avec le cabinet Conseil « ASPASIE » sise 1 rue de Stockholm 75008 Paris pour un montant total de 12.120 € HT (tranche ferme de 5.140 € HT et tranche optionnelle de 6.980 € HT) ayant pour objet d'accompagner les services municipaux dans la mise en œuvre d'un projet de délégation de service public d'une micro-crèche aux Terrasses.</p> <p>Le marché public sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire et sera conclu pour une durée maximale de 12 mois (en cas d'affermissement de la tranche optionnelle, en fin de tranche ferme).</p>

2022DEC0124	12.07.2022	<p>Contrat de cession avec l'association « La Saugrenue » domiciliée au 8 allée Roger Lecotté à Tours (37100) relatif à la mise en œuvre de l'animation musicale « La Fanfare Saugrenue » faisant intervenir 7 musiciens, moyennant le paiement de 2.000 € HT.</p> <p>La prestation se déroulera le mercredi 13 juillet 2022 entre 20h30 et 23h sur le Parvis de l'Hôtel de ville et en déambulation jusqu'à la Passerelle de Bry-sur-Marne (94360).</p>
2022DEC0125	13.07.2022	<p>Contrat avec Madame Imane TALSI, infirmière libérale, domiciliée professionnellement au 1 rue Favier à Bry-sur-Marne (94360) du 18 au 31 juillet 2022.</p> <p>Cette convention a pour objet la location du rez-de-chaussée du pavillon sis 10 rue Louis Daguerre dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, afin que Mme Talsi y réalise les vaccinations COVID destinées aux patients qui la sollicitent.</p> <p>Les droits d'utilisation s'élèvent forfaitairement à 20 € la demi-journée de location pour la période du 18 au 31 juillet 2022.</p>
2022DEC0126	21.07.2022	<p>La décision du Maire en date du 10 mai 2001 instituant une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses auprès du service Fêtes et Animations est ainsi complétée</p> <p>« Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur d'avances auprès du comptable public assignataire. Le retrait d'espèce pourra s'effectuer par carte bancaire. »</p> <p>Le montant maximum de l'avance que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 457,35 €. Le montant maximum des dépenses que le régisseur d'avances est autorisé à payer par opération est fixé à 457,35 €.</p> <p>Le reste de la décision du Maire en date du 10 mai 2001 instituant une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses auprès du service Fêtes et Animations demeure inchangé.</p>
2022DEC0127	27.07.2022	<p>Contrat de prestation de service avec la société « KLIKEGO », sise 49 bis rue de la rivière, ayant pour objet l'ouverture d'un module d'inscription aux Foulées bryardes, courses pédestres organisées le dimanche 11 septembre 2022.</p> <p>Aucune contrepartie financière n'est demandée à la commune par la société KLIKEGO pour l'ouverture du module d'inscription des Foulées Bryardes. Les recettes perçues par la société KLIKEGO pour les inscriptions aux Foulées Bryardes seront reversées à la ville excepté les 1,00 € de frais de gestion perçus par la société KLIKEGO par dossier d'inscription.</p>
2022DEC0128	27.07.2022	<p>Les droits d'inscription à la 21ème édition des Foulées Bryardes, courses pédestres organisées le dimanche 11 septembre 2022, sont fixés à :</p> <p>Pour les inscriptions effectuées par courrier jusqu'au mercredi 7 septembre 2022 ou jusqu'au jeudi 08 septembre 2022, via la plateforme « KLIKEGO » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratuité pour la course des familles ; - 3 € pour chacune des 2 courses des enfants ; - 8 € pour la course de 5 kms + 1 € de frais de dossier si inscription sur la plateforme « KLIKEGO » ; - 12 € pour la course de 10 kms + 1 € de frais de dossier si inscription sur la plateforme « KLIKEGO » ; <p>Pour les inscriptions effectuées la veille et le jour de la course :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratuité pour la course des familles ; - 5 € pour chacune des 2 courses des enfants ; - 10 € pour la course de 5 kms ; - 15 € pour la course de 10 kms.

2022DEC0129	27.07.2022	<p>Contrat de prestation de service avec l'association de la piscine Robert Belvaux, sise Hôtel de Ville Place de la Libération au Perreux sur Marne (94170), ayant pour objet la mise à disposition de bassins de la piscine du Perreux-sur-Marne avec l'encadrement pour l'année scolaire 2022/2023, soit du jeudi 8 septembre 2022 au vendredi 2 juin 2023, et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La location du bassin : <ul style="list-style-type: none"> o 117€ TTC pour 1 h de créneau (jusqu'au 31/12/2022), o 120 € TTC pour 1 h de créneau (à compter du 01/01/2023) - L'encadrement : <ul style="list-style-type: none"> o 36€ TTC par maître-nageur (jusqu'au 31/12/2022) o 37 € TTC par maître-nageur (à compter du 01/01/2023) <p>Soit un coût total pour l'année scolaire de 21 775.50€ TTC</p>
2022DEC0130		Pas d'acte
2022DEC0131		Pas d'acte
2022DEC0132	27.07.2022	Signature et dépôt des pièces relatives à la demande d'autorisation d'aménager relative à l'extension de la loge du gardien et l'aménagement de l'accès extérieur au parc des Sports des maisons Rouges.
2022DEC0133	27.07.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec l'association culturelle LABEL EQUIPE Management sise Champ de la Pierre – 1410 Saint-Cierges Suisse pour un spectacle « Ni Brel, Ni Barbara » pour un montant total de 3.000 € HT (soit 4.305,60 € TTC).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne le vendredi 21 octobre 2022 à 20h30.</p>
2022DEC0134	27.07.2022	<p>Marché avec la société PREKAFIT – Mobilier Georges Mahot sise ZA du Chêne Vert à Saint Augustin des Bois (49170) relatif à la fourniture de bacs extérieurs de type « orangerie » et accessoires pour un montant de 70.000 € HT maximum par an.</p> <p>Le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire. Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive d'un an, et au maximum deux fois sans pouvoir excéder trois ans.</p>
2022DEC0135	27.07.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production MARILU PRODUCTION sise 5 rue Nicolas Appert – 75011 Paris, pour un spectacle « Amour Amère » pour un montant total de 4.500 € HT (soit 4.747,50 € TTC).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1 grande rue Charles de Gaulle 94350 Bry-sur-Marne le samedi 8 octobre 2022 à 20h30.</p>
2022DEC0136	27.07.2022	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production MARILU PRODUCTION sise 5 rue Nicolas Appert – 75011 Paris pour un spectacle « Swing Cockt'elles : Et Dieu créa le Swing » pour un montant total de 6.000 € HT (soit 6.330 € TTC).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne le vendredi 25 novembre 2022 à 20h30.</p>
2022DEC0137	27.07.022	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production ARTZALA PRODUCTION sise 188 boulevard Saint-Germain 75007 Paris pour un spectacle « Grosse chaleur » pour un montant total de 7.800 € HT (soit 8.229 € TTC).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne 1 grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur-Marne le dimanche 4 décembre 2022 à 15h.</p>

2022DEC0138	29.07.2022	<p>Marché de service à bons de commande avec Madame Isabelle VIENOT sise 12 rue Favier à Bry-sur-Marne (94360) relatif à la mise en page du magazine municipal et autres publications rédactionnelles pour un montant maximum de 21.000 € HT par an.</p> <p>Le marché est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser une durée totale de 4 ans.</p>
2022DEC0139	29.07.2022	<p>Confie à la société GEOSAT la mission de procéder à l'établissement du document d'arpentage préalable à la rétrocession de l'assiette foncière dépendant de la parcelle cadastrée section AF n°107 sise 40 rue du Regard.</p> <p>Le coût de la mission est fixé à 3.597,82 € TTC.</p>
2022DEC0140	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société SOFIS, sise, 7, rue du Tog Ru 56550 Belz, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus (lot 6 Formation de prévention des troubles musculo-squelettiques et des atteintes du dos).</p>
2022DEC0141	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société SECURIFRANCE EXPANSION – SERIS Academy, sise, 6 rue du Général de Larminat 75015 Paris, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (lot n°5 : Formation aux risques incendie et manipulation des extincteurs).</p>
2022DEC0142	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société SOFIS, sise, 7 rue du Tog Ru 56550 BELZ, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (lot n°2 : Prévention et Secours Civique de niveau 1).</p>
2022DEC0143	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société SOFIS, sise, 7 rue du Tog Ru 56550 BELZ, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (lot n°9 : Les risques chimiques).</p>
2022DEC0144	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société SOFIS, sise, 7 rue du Tog Ru 56550 BELZ, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (lot n°14 : Formation des membres du Comité d'hygiène de santé et des conditions de travail CHSCT).</p>
2022DEC0145	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société UFPS, sise, 5 Impasse Boria 26290 DONZERE, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (lot n°1 : Sauveteur secouriste au travail initiation et maintien et actualisation des compétences)</p>
2022DEC0146	16.08.2022	<p>Signature de l'avenant confortant le respect des principes de la République, avec la société UFPS, sise, 5 Impasse Boria 26290 DONZERE, titulaire du contrat de formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (lot n°4 : Les gestes qui sauvent).</p>
2022DEC0147	29.08.2022	<p>Bail d'habitation à caractère exceptionnel, temporaire, précaire et révocable avec Monsieur Jean JACOLLOT pour la location du logement sis 4 rue du 136ème de Ligne à Bry-sur-Marne pour une durée de un an à compter du 13 septembre 2022, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 239,53 €, auquel il convient d'ajouter la somme mensuelle de 55 € pour les charges locatives.</p>

2022DEC0148	08.09.2022	<p>Souscription d'un contrat de maintenance pour l'utilisation du logiciel SOLO, avec la société QMATIC AB agence FRANCE, sise 30 rue Eugène Flachat 75017 PARIS, pour un montant annuel de 746,52 € HT.</p> <p>Le contrat est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 1er septembre 2022, (soit jusqu'au 31 août 2023). Il se renouvelle chaque année civile par tacite reconduction pour une durée ne pouvant excéder 3 ans, (soit jusqu'au 31 août 2025).</p>
-------------	------------	---

2022DEC0149

30.08.2022

Les tarifs rattachés aux activités de la jeunesse et du sport pour l'année scolaire 2022-2023 sont fixés à compter du 1er septembre 2022 comme suit :

JEUNESSE :**Tarifs d'inscriptions à l'Espace Co :**

	Jeunes bryards et non bryards scolarisés à Bry
Adhésion pour l'année entière (1)	27,90 €
Adhésion par petites vacances scolaires (automne, fin d'année, hiver et printemps)	5,60 €
Adhésion pour les vacances d'été	16,80 €

(1) valable du jour de la rentrée scolaire à la fin des vacances d'été de l'année suivante

SPORT :**Tarifs d'inscriptions aux vacances sportives :**

Vacances sportives 2022-2023	Enfants Bryards scolarisés en école maternelle	Enfants Bryards scolarisés en école élémentaire	Enfants non Bryards scolarisés en école maternelle	Enfants non Bryards scolarisés en école élémentaire
Tarifs forfait à la semaine avec respect des délais d'inscription	7,90 €	15,70 €	11,95 €	23,90 €
Tarifs forfait à la semaine hors des délais d'inscription	15,70 €	31,40 €	23,90 €	47,40 €

Tarifs de locations des équipements sportifs :

<ul style="list-style-type: none"> • Terrain de football en schiste du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u> abonnement (droits d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) 	<p>444,50 € 239,80 €</p> <p>27,80 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u> abonnement (droits d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end 	<p>444,50 € 295,70 €</p> <p>33,95 € 223,40 € 389,75 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Terrain d'Honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end 	<p>33,95 € 223,40 € 389,75 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée 	<p>16,35 € 54,80 €</p>

Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	 	
• Vestiaires du Parc des Sports Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines : forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude) <u>Location ponctuelle :</u> forfait d'un vestiaire pour 3 heures	 	
• Dojo René Decroix (comprenant la mise à disposition des vestiaires) Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines : à l'heure (toute heure commencée étant due) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	 	
• Gymnase Félix Faure (comprenant la mise à disposition des vestiaires) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	 	
• Gymnase Clemenceau - plateau sportif du rez-de-chaussée (comprenant la mise à disposition des vestiaires) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	 	
• Gymnase Clemenceau - plateau sportif du 1er étage (comprenant la mise à disposition des vestiaires) <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	 	
• Tennis Club <u>Location ponctuelle à l'heure</u> (toute heure commencée étant due) un terrain en GreenSet Redevance d'occupation du domaine public relative à l'activité libérale de professeur de tennis : Redevance forfaitaire horaire	 	
• Utilisation des équipements par les établissements scolaires privés de la ville (collège St thomas, ...) Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines : pour les équipements sportifs couverts, à l'heure (toute heure commencée étant due) pour les équipements sportifs extérieurs	 	

(1) valable du jour de la rentrée scolaire à la fin des vacances d'été de l'année suivante

Les associations bryardes conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations d'équipements sportifs.

2022DEC0150	01.09.2022	<p>Don à la Ville de Bry-sur-Marne par Sylvie Druet, demeurant 18 rue de la Prairie 94360 Bry-sur-Marne, fille de Guy Léger et de Jacqueline Olivier, agissant en son nom et au nom de ses frères Denis et Marc Léger, d'un ensemble de documents rassemblés par ses parents comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un dossier contenant des photographies familiales et différents documents familiaux et d'identité couvrant une période allant de 1937 à 2007, avec de nombreuses pièces relatives à Bry-sur-Marne (Tennis-Club, association de parents d'élève...) ;- Une collection de 596 cartes postales anciennes rassemblée par Jacqueline Léger née Olivier, constituée d'un premier album consacré à Bry (243 cartes), d'un deuxième album consacré aux bords de Marne à Bry (91 cartes), de 25 cartes postales de Bry de 1920 à 1930, de 73 cartes postales de Bry de 1950 à nos jours, et d'un album de 164 cartes postales de communes des environs de Bry (Le Perreux, Nogent, Villiers, Champigny...). <p>Cet ensemble documentaire sera versé aux archives communales et fera l'objet d'un inventaire particulier.</p>
-------------	------------	--

2022DEC0151	01.09.2022	<p>Les tarifs de locations de salles à partir du 1er septembre 2022 sont fixés comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="555 271 1369 701"> <thead> <tr> <th>Locations</th> <th>Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, dans le cadre d'organisation d'événements festifs :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville</td> </tr> <tr> <td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</td> <td>354,80 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</td> <td>622,35 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Tarif Non Bryards</td> </tr> <tr> <td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</td> <td>732,85 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</td> <td>1 160,95 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="560 741 1358 1245"> <tbody> <tr> <td colspan="2">LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions.... (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :</td> </tr> <tr> <td>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine</td> <td>134,95 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine</td> <td>245,45 €</td> </tr> <tr> <td>Cautionnement exigé, quelle que soit la formule et la durée de location</td> <td>840 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait ménage, facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)</td> <td>55 €</td> </tr> <tr> <td>Facturation de la clef de la salle (badge électronique) en cas de perte</td> <td>35 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "PARC DES SPORTS", "LA GARENNE", dans le cadre d'organisation de réunions :</td> </tr> <tr> <td>Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures</td> <td>134,95 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)</td> <td>245,45 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les associations conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités statutaires. Cette exonération peut également être accordée dans le cadre de la mise à disposition de la salle de l'Hôtel de Ville, essentiellement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard), à raison de deux gratuités maximales par année scolaire.</p> <p>Les partis, les candidats ou listes dans le cadre d'élections politiques sont exonérés du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités, à raison de deux gratuités maximales par élection ou référendum, et ce, en fonction des disponibilités. La mise à disposition de salle de l'Hôtel de Ville se fera uniquement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard).</p>	Locations	Tarifs	LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, dans le cadre d'organisation d'événements festifs :		Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville		Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	354,80 €	Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	622,35 €	Tarif Non Bryards		Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	732,85 €	Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	1 160,95 €	LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions.... (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :		Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine	134,95 €	Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine	245,45 €	Cautionnement exigé , quelle que soit la formule et la durée de location	840 €	Forfait ménage , facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	55 €	Facturation de la clef de la salle (badge électronique) en cas de perte	35 €	SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "PARC DES SPORTS", "LA GARENNE", dans le cadre d'organisation de réunions :		Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures	134,95 €	Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)	245,45 €
Locations	Tarifs																																			
LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, dans le cadre d'organisation d'événements festifs :																																				
Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville																																				
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	354,80 €																																			
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	622,35 €																																			
Tarif Non Bryards																																				
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	732,85 €																																			
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine	1 160,95 €																																			
LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions.... (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :																																				
Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) ou pour réunion de quelques heures, sans mise à disposition de l'office cuisine	134,95 €																																			
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), sans mise à disposition de l'office cuisine	245,45 €																																			
Cautionnement exigé , quelle que soit la formule et la durée de location	840 €																																			
Forfait ménage , facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	55 €																																			
Facturation de la clef de la salle (badge électronique) en cas de perte	35 €																																			
SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "PARC DES SPORTS", "LA GARENNE", dans le cadre d'organisation de réunions :																																				
Forfait demi-journée ou pour réunion de quelques heures	134,95 €																																			
Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum)	245,45 €																																			

2022DEC0152	01.09.2022	<p>La décision du Maire n°2022DEC0095 en date du 10 juin 2022 relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société Val-de-Marne Tourisme et Loisirs est retirée.</p> <p>Contrat de prestation de service avec Val de Marne Tourisme et Loisirs sise 16 rue Joséphine de Beauharnais à Champigny sur Marne (94500) relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs séniors 2022 comprenant une visite libre le matin, un déjeuner le midi et une visite libre l'après-midi.</p> <p>Ce contrat est conclu pour la journée du 14 septembre 2022 moyennant le paiement d'une somme de 88,00 euros HT par personne pour un groupe prévisionnel de 57 personnes, soit pour un montant total prévisionnel de 5 016 € HT.</p>
2022DEC0153		Pas d'acte
2022DEC0154		Pas d'acte
2022DEC0155	08.09.2022	<p>Marché conclu avec Mme Carole Borry, intervenante spécialisée, sise 9 rue Félix Faure, 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de 50 € HT. afin qu'elle anime un Atelier à thème le 20 septembre 2022 autour des signes associés à la parole dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance,</p>
2022DEC0156	01.09.2022	<p>Le tarif, relevant des droits d'occupation du domaine public par les Food trucks intervenant dans le cadre du « Forum des associations » organisé le samedi 3 septembre 2022, est fixé forfaitairement à 50 € la journée.</p>
2022DEC0157		Pas d'acte
2022DEC0158	08.09.2022	<p>Signature de l'avenant au marché « Formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - lot n°8 : Formation habilitation électrique personnel non électricien - initiation et recyclage attribué à la société Cepim, sise, 7 ZA de Mane Lenn 59950 CRAC'H.</p>
2022DEC0159	08.09.2022	<p>Signature de l'avenant au marché « Formation du personnel et des élus dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail - lot n°12 : autorisation d'intervention à proximité des réseaux - Initiation et recyclage attribué à la société Sogelink, sise, 131 Chemin du Bac à Traille, Les portes du Rhône, 69647 CALUIRE</p>
2022DEC0160	08.09.2022	<p>Contrat de prestations artistiques avec La Compagnie « A TOUT VA » - 7, rue de la batellerie – 93160 Noisy-le-Grand, représentée par Monsieur Jean-Noël VILLIERS, relatif à l'animation d'ateliers de théâtre les lundis, mardis et vendredis, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés dans le cadre des activités périscolaires les « Escal' Loisirs ». Ces activités concernent des enfants des classes de CE2, CM1, CM2, scolarisés dans les écoles de la Ville. Elles commenceront le 19 septembre 2022 et prendront fin au 01 juillet 2023 inclus.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 100 € TTC pour une intervention de 1h30 la séance, soit un montant total prévisionnel de 10 500 € TTC (dix mille cinq cent euros), sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>

2022DEC0161	08.09.2022	<p>Contrat de prestations artistiques avec l'association « ART METISSE », domiciliée : 22, rue du couvent, 77200 Torcy, représentée par : Madame Vanina FILIPPI, relatif à l'animation d'ateliers de danse contemporaine et de cours d'assouplissement, du mercredi 14 septembre vendredi 30 juin 2023 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 50 € TTC de l'heure d'intervention, soit un montant total prévisionnel de 12 015 € TTC (douze mille quinze euros), spectacles et réunions inclus, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>
2022DEC0162	08.09.2022	<p>Contrat de prestations artistiques avec Monsieur Emilio FERRARA, domicilié : 5, allée du Docteur Bajon – 77174 Villeneuve le Comte représentée par Monsieur Emilio FERRARA, relatif à l'animation d'ateliers de danse street jazz, du samedi 17 septembre 2022 au vendredi 30 juin 2023 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 120 € TTC de l'heure d'intervention, soit un montant total prévisionnel de 11 850 € TTC (onze mille huit cent cinquante euros), spectacles et réunions inclus, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>
2022DEC0163	08.09.2022	<p>Contrat de prestations artistiques avec l'association « Compagnie Yaota » domiciliée : 46, rue des Buttes – 71380 SAINT MARCEL, relatif à l'animation d'ateliers de danse street jazz, du mercredi 14 septembre 2022 au vendredi 30 juin 2023 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 60€ TTC de l'heure d'intervention, soit un montant total prévisionnel de 4 320 € TTC (quatre mille trois cent vingt euros), spectacles et réunions inclus, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>
2022DEC0164	08.09.2022	<p>Contrat de prestations artistiques avec Madame Cécilia WORD, domiciliée : Résidence des Chênes – 36, rue de Picpus – 75012 Paris, relatif à l'animation d'ateliers de danse street jazz, du mercredi 14 septembre 2022 au vendredi 30 juin 2023 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 50€ TTC de l'heure d'intervention, soit un montant total prévisionnel de 12 365 € TTC (douze mille trois cent soixante-cinq euros), spectacles et réunions inclus, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>
2022DEC0165	08.09.2022	<p>Contrat de prestations artistiques avec l'association GENERATION NEW JAZZ, domiciliée : 4, rue Apollinaire 11000 Carcassonne, représentée par madame Peggy LOSSOUARN, relatif à l'animation d'ateliers de danse street jazz, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 30 juin 2023 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.</p> <p>Cette prestation donnera lieu au paiement par la Commune du montant de 50€ TTC de l'heure d'intervention, soit un montant total prévisionnel de 21 890 € TTC (vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix euros), spectacles et réunions inclus, sous réserve d'ajustement du nombre de séances mensuelles, pour l'ensemble de la période.</p>

2022DEC0166	08.09.2022	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle du Château Lorentz située 11 avenue Georges Clémenceau à Bry-sur-Marne (94360) avec l'association « Les bry hochets » dont le siège est situé 14 rue Léon Menu à Bry-sur-Marne (94360) pour la période allant du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 juillet 2023.
-------------	------------	---

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 septembre 2022

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

